



CALENDRIER

SESSION D'AGREMENT DE PIEGEAGE 2019

**Obligation de 16 heures de formation
pour l'obtention de l'agrément.**

Durée de la formation : 2 jours

Horaire : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30

SESSION 1

Lundi 04 février et 11 février (FDCE).

SESSION 2

Lundi 19 aout et 26 aout (FDCE).

SESSION 3

Lundi 07 octobre et 14 octobre (FDCE).

**DES SEANCES DE PERFECTIONNEMENT
DES PIEGEURS AGREES SONT EGALEMENT
ORGANISEES DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN
PAR L'AGRPE
ET**

**LES AGENTS DE DEVELOPPEMENTS FDCE
INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA FDCE
AU 02 32 23 03 15 !!!!!**